

Tél : 01.60.66.18.59 Fax : 01.60.66.18.59 Courriel Ce.077 @ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 06/...02 /2015 De 18 H00 à 20 h 40.....
---	---	--	--

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	Madame Marsaud Céline, Directrice Mesdames Ameline Poil-Pasquet, Emmanuelle Guédon, Clémence Gazon et Emmanuelle Tartar
Membres du RASED	
IEN ou son représentant	M. Olivier Durieux
DDEN	
Parents élus	Mesdames Valérie Drevet, Aude Joly, représentantes des parents d'élèves. Messieurs Christian Villeneuve et Sébastien De Haro, représentants des parents d'élèves.
Le maire ou son représentant	Monsieur Christophe Baguet, Maire
Conseiller municipal	Madame Caroline Bordat, adjointe au maire chargée des affaires sociales et culturelles.
Autres membres invités	● Melle Manon Dautremay (EAP)
Absent(es) ● ●	Absent(es) excusé(es) ● M. Olivier Durieux ● Mme Gazon Clémence

Président(e) de séance : Madame Marsaud	Secrétaire de séance : Madame Poil-Pasquet
---	--

ORDRE DU JOUR

du 2^{ème} conseil d'école (propositions)

1. Sécurité : les alertes incendie, le PPMS, le DUERP
2. Projet d'école
3. Vie de l'école : sorties scolaires réalisées et prévues, la fête de l'école
Dispositifs d'aides proposés aux élèves (APC, PPRE.....)
Effectifs de l'école à venir
4. Coopérative, budgets
5. Cantine et garderie
6. Etude, NAP et rythmes scolaires
7. Travaux
8. Questions des parents (préalablement adressées par écrit à la directrice)
9. Rappel de la date du 3^{ème} CE

1. Sécurité : les alertes incendie, le PPMS, le DUERP

Présentation est faite des différents registres de sécurité obligatoires à l'école.

Alerte incendie effectuée le 5 février 2015 en présence de Mme Drevet et de M. Villeneuve, représentant des parents d'élèves. Tout s'est bien passé : les alarmes se sont déclenchées sans problèmes. Les enfants se sont rassemblés dans la cour dans le calme. Ils ont mis 1 minute et 50 secondes en maternelle, et 1 minute et 20 secondes en élémentaire.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté): lecture en est faite. C'est un plan qui organise la mise en sûreté des élèves en cas de survenance de l'un des trois risques suivants : glissement de terrain, tempête ou transport de matières dangereuses. Les rôles de chacune des enseignantes y sont mentionnés ainsi que la procédure à respecter et le lieu de mise en sûreté des enfants. Après présentation au conseil d'école, un courrier sera adressé aux parents pour les informer que des mesures ont été prises afin d'assurer la sécurité de leurs enfants. De même, des fiches de mise en sûreté seront disponibles dans chaque classe.

Au 3^{ème} trimestre c'est une alerte PPMS et non une alerte incendie qui sera effectuée. L'école a transmis une liste de matériel à acheter à la mairie en vue de l'application du PPMS.

Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) : le 6 novembre 2014, en présence du conseiller pédagogique responsable de la sécurité pour la circonscription de Fontainebleau et de M. Decat, représentant de la Mairie, la directrice a effectué le recensement des risques professionnels présents sur l'école.

Tous les documents relatifs à la sécurité ont été consignés dans un registre.

2. Projet d'école :

Nous sommes en phase de rédaction du projet d'école: Nous sommes parties de nos observations en classe et des axes définis au sein du conseil Ecole/collège. Nous avons fait deux constats :

- 1^{er} constat : les élèves ne sont pas autonomes face à la consigne où comprendre une consigne est essentiel dans la réalisation des tâches demandées
- 2^{ème} constat : Nos élèves ont des difficultés à produire un récit oral structuré et compréhensible par un tiers ignorant.

Nous avons donc défini 2 axes : comprendre et appliquer une consigne / Faire un récit oral structuré.

Nous en sommes à la finalisation de notre projet après une première navette avec l'IEN.

3. Vie de l'école :

A) sorties scolaires réalisées et prévues : La sortie de Noël s'est déroulée comme prévu le jeudi 18 décembre au château de Chantilly où les élèves ont participé le matin à des activités éducatives (une chasse partie au château pour les maternels, une visite ludique à la table des princes pour les CP et les CE1 , une présentation de l'activité du bourrelier pour les CE2/CM1 , un jeu tactile et un atelier de modelage pour les CM1 et les CM2) . L'après-midi, après une visite libre du musée du cheval, les élèves ont assisté à un spectacle équestre « la reine des songes » dans les grandes écuries du château de Chantilly.

Les élèves d'élémentaire assisteront à une animation musicale interactive, le 6 mai 2015, dans le cadre de la venue à Saint Sauveur des concerts de poche.

B) La classe de découverte aura bien lieu du 18 au 22 mai 2015 à Sarzeau en Bretagne. Nous venons d'envoyer notre dossier à l'inspection pour autorisation. Nous serons accompagnées de deux mamans Mmes Drevet et Aissani, de l'auxiliaire de vie scolaire Mme Florence Martinez et de notre étudiante stagiaire Melle Manon Dautremay. A ce jour, nous avons pu bénéficier de 2 versements exceptionnels de l'association des parents d'élèves : le premier de 900 euros et le second de 450 euros. Nous les en remercions. Une opération de vente de chocolats de Pâques est en cours. 25 % de la recette seront reversés au profit de la classe de découverte.

Le Cross intercommunal aura lieu cette année le **19 Juin 2015**. Mme BORDAT, adjointe au maire, nous précise que l'aide de tout parent volontaire sera la bienvenue pour la préparation et aussi le rangement des installations après le cross.

C) La fête de l'école : Elle se tiendra le samedi 27 juin avec un spectacle à 9 h 00, suivi de la kermesse jusqu'à midi. Le thème en est le cabaret. La salle communale est réservée mais nous devons encore déterminer si les représentations des élèves sont compatibles avec l'espace de la scène.

D) La sécurité routière : Le gendarme Breton nous a confirmé sa venue le mardi 10 mars pour la théorie (cycle 3) et le vendredi 12 juin pour la pratique.

E) Dispositifs d'aides proposés aux élèves (APC, PPRE.....) : Actuellement : 26 élèves bénéficient de l'aide pédagogique complémentaire.

0 PS / 2 MS / 5 GS / 5 CP / 2 CE1 / 4 CE2 / 7 CM1 / 6 CM2

Nombre de PPRE :

PS/ MS/ GS : 2 en GS

1 en CP / 2 en CE1

1 en CE2/2 en CM1 /4 en CM2

G/ Effectifs de l'école à venir : 87 élèves soit 10 PS/ 8 MS /9GS / 11 CP / 14 CE1 / 8 CE2 /14 CM1 / 13 CM2

Le projet national : Après les attentats qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, Najat Vallaud-Belkacem a présenté onze mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, jeudi 22 janvier 2015. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale.

Dans chaque classe ces thèmes, qui étaient déjà abordés, vont être plus particulièrement approfondis en fonction de l'âge des enfants.

4 Coopérative, budgets :

a) La coopérative : A ce jour il y a 10 753.96 euros sur le compte de la coopérative mais il convient de déduire le montant des chèques perçus au titre du fractionnement du paiement de la classe de découverte. Il reste donc 1156,96 euros.

Depuis le précédent conseil d'école, la coopérative a servi à payer la sortie au château de Chantilly et le spectacle de Noël (1778.50 euros) ainsi que l'acquisition d'une bâche de protection de la table de ping-pong (29, 95 euros).

Les entrées prévues : nous n'allons pas tarder à recevoir 1 000 euros de la caisse des écoles pour sa participation au spectacle de Noël.

Il y aura donc 2 156.56 euros sur le compte de la coopérative scolaire.

b) Investissement : L'école a acheté 15 chaises pour la classe de CP/CE1 afin de remplacer des chaises vétustes, le tout pour un montant de : 511.56 euros soit 211.30 euros pour solde de l'année 2014 et 300.26 euros sur le budget investissement de l'année 2015. Il reste donc 1 199.74 euros d'investissement pour l'année 2015.

c) Le fonctionnement : en 2014, la dotation était de 52 euros par enfant soit pour 92 enfants : 4784 euros auxquels il faut déduire :

- 75 ramettes de papier soit 270 euros
 - Un kit photocopie soit 275 euros
 - 100 euros pour les achats liés à la direction
- 4784-(270+275+100) = 4139 euros

Si le montant est maintenu, la dotation nette par enfant serait de 44.98 euros par enfant.

A ce jour, aucune commande n'a été passée sur ce budget.

Une étude montre que ce budget est inchangé depuis au moins l'année 2009. Mme Bordat a pris acte de notre observation est en tiendra compte lors de la proposition de budget 2015.

5. Cantine et garderie : voir questions des parents (B2)

Bibliothèque : Les livres oubliés sur le temps scolaire ne seront plus échangés hors temps scolaire. De même les parents sont invités à relire le règlement qu'ils ont signé en début d'année concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

6. Etude et NAP :

- Point sur l'inscription à l'étude : Après une présentation du principe de l'étude et diverses consultations, celle-ci a été mise en place. Les parents qui avaient répondu favorablement à l'enquête préalable ont ensuite été informés par courrier électronique des jours et heures durant lesquels cette étude aurait lieu. A ce jour, il n'y a pas de règlement écrit spécifique à l'étude mais les règles régissant l'étude ont été indiquées lors de la consultation. Néanmoins il a été récemment ajouté (avant les vacances de Février 2015) sur le document d'inscription remis aux parents une phrase indiquant clairement que « l'inscription vaut obligation de présence et que la facturation est effectuée en fonction des jours d'inscription et non de présences ». Il est néanmoins possible à titre exceptionnel de désinscrire un enfant pour une date précise en adressant au préalable une demande par mail à la mairie.
- Point sur le fonctionnement de l'étude : Il s'agit d'une étude surveillée. Les bénévoles aident les enfants à faire leurs devoirs. Les enfants sont supervisés au sein de groupes d'âge. A l'issue de l'étude, les enfants retournent en garderie et c'est alors le personnel communal qui les rend à leurs parents et non les bénévoles pour simplifier le fonctionnement. Il appartient alors aux parents de vérifier que l'intégralité des devoirs a été fait.
La mairie reste ouverte à toute proposition d'amélioration de l'organisation de l'étude.
- Point sur les rythmes scolaires : Les membres du Conseil d'école se sont prononcés **en faveur d'une nouvelle organisation du temps scolaire.**

7. Travaux :

A) Qu'en est-il des travaux que nous avons précédemment évoqués ?

- réfection des sanitaires d'élémentaires : L'étude est en cours. La municipalité souhaite en outre associer les élus du conseil municipal des jeunes dans les choix qui seront faits (nombre de sanitaires, coloris des carrelages et peintures). Les travaux auront lieu en 2016 mais le démarrage des travaux ne pourra avoir lieu avant le versement de la subvention qui a été demandée (fond parlementaire, dotation territoriale)
- réfection du sol du préau : Cette réfection est suspendue pour l'instant, la priorité étant donnée aux sanitaires d'élémentaires.
- Changement du carreau cassé du préau de la maternelle : inscrit au Duerp : La mairie va se renseigner auprès de la nouvelle compagnie d'assurance.
- Les enseignantes réitèrent leur demande de mise en place d'un grillage au-dessus du mur d'enceinte de la cour de l'école élémentaire afin d'éviter que la chute de ballon depuis la cour sur les voitures passant en contrebas sur la route ne provoque un accident. La mairie va y réfléchir.

B) Travaux à signaler :

- Les deux fenêtres de la classe N°3, donnant sur la D50 ne sont hermétiques ni à l'air ni à l'eau. Par forte pluie, l'eau pénètre dans la classe. Elles avaient fait l'objet d'une réparation de fortune au moyen d'un joint autocollant il y a deux ans. Serait-il envisageable de les changer ?

La mairie va étudier le problème et essayer de monter un dossier de subvention.

- Le placard du vestiaire situé entre les classes 3 et 4 comporte un placard dans lequel sont rangés des produits d'entretien. Serait-il possible qu'il soit fermé à clé ? Fait

- Dans cette même pièce, la purge du chauffe-eau laisse échapper de l'eau sans discontinuer. Nous sommes obligées de fermer la vanne d'alimentation en eau afin d'éviter le phénomène. Que peut-on faire pour éviter un tel gaspillage ? Le groupe de sécurité a été changé.

- Le portail de l'école est difficile à ouvrir et les clés ont parfois du mal à tourner. Le cantonnier va s'en occuper.

- Le plafond de l'école maternelle présente des traces d'humidité. Un diagnostic des fuites de la toiture de la maternelle est en cours.

8. Questions des parents (préalablement adressées par écrit à la directrice)

A) Questions à l'école :

A1) Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015 : voir réponse au point n°3F

A2) Sécurité routière : A-t-on déjà une date d'intervention pour la partie théorique et la partie pratique : voir réponse au point n°3E

A3) Exercice incendie. : voir réponse au point n°1

A4) Point sur les sorties scolaires : voir réponse au point n°3B

A5) Point sur la classe de découverte : voir réponse au point n°3C

A6) Point sur la fête de l'école : voir réponse au point n°3D

B) Questions à la mairie :

B1) *Où en êtes-vous de votre réflexion et de vos démarches pour tenter d'obtenir des communes avoisinantes l'inscription d'enfants sur la commune par le biais de dérogations ?*

Réponse(R) : La mairie y est toujours favorable. Le principe retenu au niveau de l'intercommunalité est de demander l'accord du maire de la commune qui nous « cèderait » un élève.

B2) Cantine et garderie :

- *point sur la discipline :*

R : Le personnel ne rencontre pas de problème particulier de gestion des enfants.

- *Les enfants ont-ils la possibilité de changer de place ?*

R : Certains enfants ne doivent pas être regroupés mais ils ont toujours un copain ou une copine à leur table. Les places fixes sont réservées aux enfants qui mangent quotidiennement à la cantine. Les autres sont répartis en tenant compte, autant que possible, des places disponibles auprès de leurs amis.

- *Lorsque les fruits entiers sont proposés ou certaines viandes, le découpage est difficile pour certains de sorte que l'enfant ne mange pas. Est-il possible soit de les couper, soit de les aider ?*

R : Les aliments sont systématiquement découpés en maternelle. En élémentaire, le plus souvent, le personnel aide les plus jeunes à découper.

- *Avez-vous pu avancer sur l'établissement du nouveau règlement cantine et, dans l'affirmative peut-on en connaître les grandes lignes ?*

R : Des modifications sont à l'étude mais pas encore actées.

- *Peut-on éviter d'avoir recours à la télévision sur le temps de cantine et de garderie, certains parents n'étant pas pour, estimant que les enfants peuvent être occupés à faire des choses beaucoup plus intéressantes ?*

R : La télévision est allumée en toute fin de journée. C'est un petit moment pour être au calme et récupérer un peu de la fatigue de la journée. De même, le midi, il arrive que les enfants soient mis devant la télévision un quart d'heure, en fonction du temps extérieur. Sur ces temps-là, la télévision est alors une activité proposée parmi d'autres. Mais en aucun cas, la télévision n'est pas proposée systématiquement. Il faut être conscient que les enfants ont parfois besoin d'un temps de repos après la classe avant d'entamer une autre activité même ludique.

B3) N.A.P.

- *Plusieurs parents d'élèves de maternelle nous ont fait part de leur mécontentement en apprenant que leurs enfants avaient regardé la télévision, plusieurs fois dans la même semaine, en lieu et place des activités N.A.P. A l'avenir, cette situation peut-elle ne pas se reproduire dans la mesure où les parents inscrivent leurs enfants pour des activités données ?*

R : Parfois, les enfants ne sont plus en demande d'activités. Ils veulent simplement être au calme. Un poste de radio /CD va être acheté pour que les enfants puissent plutôt bénéficier d'une activité d'écoute.

B4) Etude Surveillée

- *Peut-on faire un point sur les règles édictées lors de la mise en place de cette étude ?*

- *Les parents ont-ils été destinataires du règlement régissant le fonctionnement de l'étude ?*

- *Peut-on avoir en détail les modalités de fonctionnement de l'étude ?*

R : Se reporter au point n°6

9. Rappel de la date du 3^{ème} CE : vendredi 29 mai à 18 h 00.